



La rage féline

La rage est une zoonose due à un virus. Elle est présente quasiment dans le monde entier. Elle est inexorablement mortelle une fois les symptômes déclarés. La France est indemne de rage vulpine mais le virus persiste chez certaines chauves-souris. Le virus se transmet le plus souvent par morsure ou griffure. Les signes cliniques sont très variables, mais les symptômes nerveux dominent. La vaccination antirabique est obligatoire dans certains cas, notamment au passage des frontières.*

Etiologie*

La rage est due à un virus neurotrope, c'est à dire un virus atteignant le système nerveux. Il appartient à la famille des *Rhabdoviridae*, regroupant des virus en forme de baguette (cf. Figure 1). Il présente à sa surface un antigène*, la « glycoprotéine G », très utile dans la conception des vaccins.

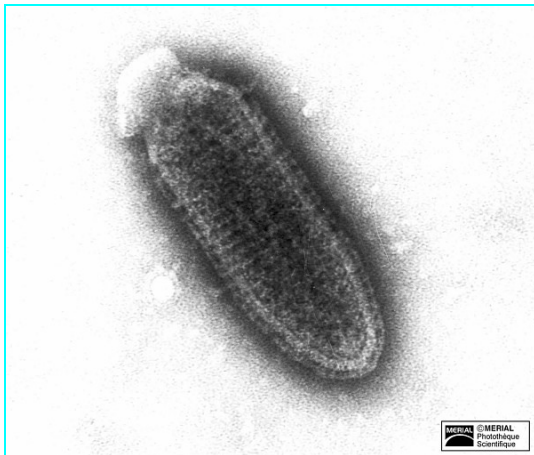


Fig 1. Le virus de la rage a une forme de baguette

Etant enveloppé, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur et sensible aux détergents et désinfectants usuels. Il peut néanmoins survivre pendant quelques jours dans un cadavre en putréfaction.

Epidémiologie*

La rage touche tous les mammifères. Elle est présente partout dans le monde, à quelques exceptions près. L'Afrique et l'Asie sont particulièrement touchées.

En France métropolitaine, le virus est présent et persiste dans la population de chauves-souris. On parle de réservoir. Fort heureusement, notre pays est indemne depuis 1998 de la rage du renard (appelé « rage vulpine ») grâce aux campagnes de vaccination orale dans cette espèce.

Même s'il est faible, le risque qu'un animal domestique contracte la rage sur le territoire national n'est pas nul. Plusieurs scénarios sont possibles :

- contamination lors d'un voyage dans une zone d'endémie*,
- contamination par un animal enragé, en particulier en provenance d'un pays où la rage est endémique*. Par exemple, en 2004, deux chiens ont déclaré la rage quelques jours après leur importation illégale en France,
- contamination par une chauve-souris : le dernier cas de rage féline provoqué par une contamination à partir d'une chauve-souris remonte à 2007 (cf. Figure 2).

Le virus se transmet par morsure, griffure, ou après léchage d'une plaie. Il est présent en forte quantité dans la salive, de quelques jours avant le déclenchement des signes cliniques jusqu'à la mort de l'animal.

* voir lexique

Pathogénie*

Le virus rabique se multiplie dans le site de morsure pendant des semaines voire des mois. Puis, en remontant le long des nerfs, il atteint le cerveau. Ceci explique les symptômes du chat atteint (voir *infra*). Enfin, le virus se dissémine dans l'organisme, et en particulier dans les glandes salivaires. (cf. Figure 3). Le virus est présent dans la salive quelques jours avant le début des signes cliniques.

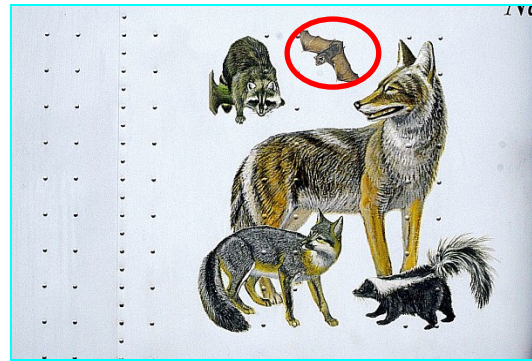


Fig 2. Divers animaux sauvages pouvant transmettre la rage. En France, les chauves-souris représentent le réservoir du virus rabique (© Merial)

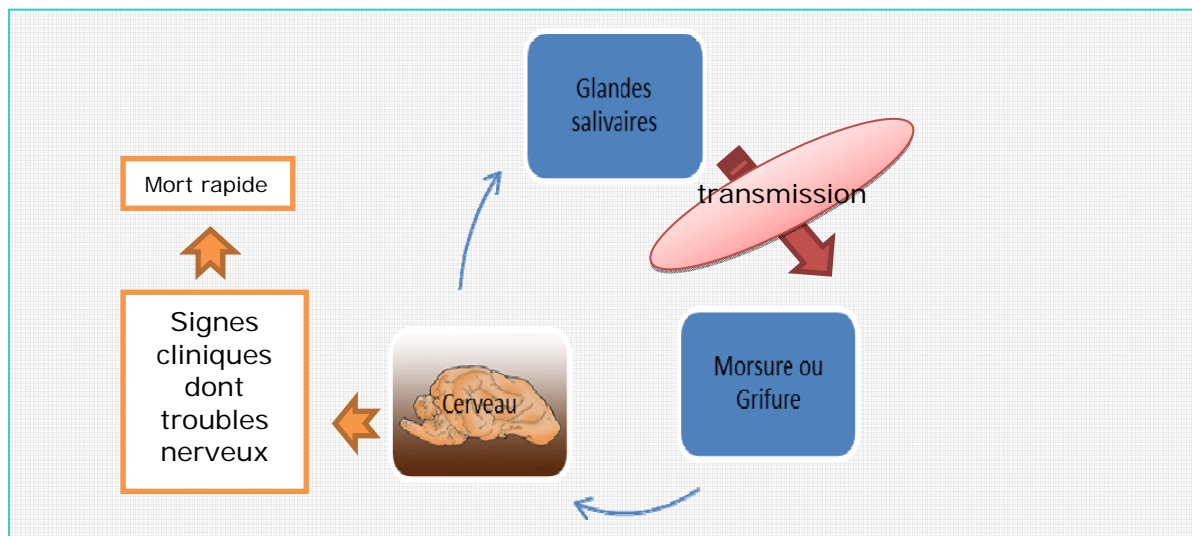


Fig 3. Pathogénie simplifiée de la rage

Signes cliniques

La période d'incubation* est très variable. Chez le chat, elle est en moyenne de trois semaines, mais peut varier de quelques semaines à six mois (voire années). Cette variation importante est due notamment à :

- la distance entre le site de pénétration du virus et le cerveau,
- la quantité du virus inoculée,
- l'immunité de l'animal.

La rage est quasi-systématiquement mortelle lorsque la maladie est déclarée. Les signes cliniques sont très variables. Toutefois, les symptômes nerveux dominent. Deux formes sont classiquement décrites.

La forme paralytique ou muette

Elle concerne 80 % des cas, et se caractérise notamment par :

- une paralysie faciale (cf. Figure 4), des difficultés de déglutition, une salivation excessive, un strabisme*...
- une paralysie des membres et de l'appareil respiratoire,
- la mort au bout de 4 à 8 jours.

La forme furieuse

Elle concerne 20 % des cas, et se caractérise par :

- des hallucinations, une réaction exagérée aux stimulations, des difficultés de déglutitions, un changement de voix,
- une agressivité et une salivation abondante,
- la mort rapide au bout de 2 à 3 jours.

* voir lexique



Fig 4. Paralysie faciale d'un chat atteint de rage. (©Merial)

La rage chez l'Homme

Une personne meurt de rage toutes les dix minutes dans le monde. Chaque année, la rage fait près de 55 000 victimes. C'est un problème de santé publique qui reste loin d'être résolu au plan mondial.

L'incubation* dure de quelques semaines à quelques mois. Les symptômes sont très variables : fièvre, maux de tête, anxiété, nervosité, hyperesthésie* au site de morsure, excitabilité, agitation...

Le stade final est caractérisé par l'apparition d'une paralysie et des spasmes des muscles de la gorge. Ces derniers sont responsables d'une « hydrophobie » caractéristique de la rage humaine : peur et crise à la présentation d'un verre d'eau (contrairement à l'Homme atteint de rage, les animaux enragés n'expriment pas d'hydrophobie !).

La rage est inexorablement mortelle après l'apparition des signes cliniques.

Diagnostic

En cas de suspicion de rage, le vétérinaire en accord avec les autorités met l'animal sous

surveillance. Si l'animal meurt, l'analyse du cerveau peut infirmer ou confirmer l'infection.

Législation (données valables chez le chat à la date du 31/12/11)

Devant la gravité de la maladie, la législation concernant la rage est extrêmement stricte. L'un des principaux objectifs est de limiter au maximum la contamination humaine.

Les points clés de la législation sont :

- vaccination obligatoire pour le franchissement des frontières. Bien qu'il n'y ait aucune obligation légale, à titre privé, les organisateurs d'expositions, les propriétaires de pensions, de campings etc... peuvent l'exiger,
- identification impérative de l'animal avant toute vaccination antirabique,
- certification de la vaccination antirabique par un document officiel appelé passeport européen,
- réalisation d'une sérologie de contrôle lors d'un voyage depuis et / ou vers certains pays,
- obligation de mettre en observation tout carnivore domestique suspect de rage, c'est-à-dire celui qui a mordu ou griffé un autre animal ou un être humain. Cette période d'observation se traduit par des visites dites "animal mordeur" dont l'objectif est de déterminer si le chat a pu transmettre la rage à la personne ou l'animal mordu ou griffé,
- obligation d'euthanasier tous les carnivores domestiques en contact avec un animal enragé. Ceci est vrai pour tous les carnivores domestiques, excepté les individus identifiés et correctement vaccinés, et pour lesquels une dérogation à l'euthanasie a été formellement demandée dans les délais prévus par la réglementation.

* voir lexique

Vaccination (données valables pour la France)

A ce jour, la valence rage fait partie des valences « non essentielles » (ou « non core » en anglais), c'est-à-dire que son administration n'est pas systématique, et dépend du mode de vie de l'animal. Le passage des frontières impose par exemple, la vaccination antirabique (voir paragraphe « Législation » ci-dessus).

En France, les vaccins disponibles pour le chat sont soit inactivés adjuvés, soit vectorisés et non adjuvés. Ils sont très efficaces, et permettent de prévenir les signes cliniques et la mortalité. La primovaccination se fait en une seule injection. L'âge minimal imposé par la notice se justifie par la possibilité d'interférence avec les anticorps maternels antirabiques avant l'âge de 12 semaines. Les rappels sont réalisés selon le protocole imposé par l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) du vaccin utilisé.



- *La rage est due à un virus.*
- *La rage est une zoonose grave.*
- *La rage est une maladie inéluctablement mortelle une fois la maladie déclarée.*
- *Les chats peuvent être contaminés après un séjour dans un pays endémique de rage.*
- *Les chats résidants en France métropolitaine peuvent être sujets à une contamination par des animaux importés de pays endémiques de rage ou à une contamination par la chauve-souris.*
- *L'excrétion du virus débute quelques jours avant le début des signes cliniques.*
- *Les symptômes sont très divers et dominés par des symptômes nerveux.*
- *La prévention passe par la mise en place de mesures réglementaires extrêmement strictes, qui permettent de protéger l'Homme.*



- **Antigène** : élément étranger à l'organisme capable d'être reconnue par le système immunitaire. Les agents pathogènes portent des antigènes à leur surface.
- **Endémique (maladie)** : retrouvée de manière permanente ou régulière sur une zone déterminée.
- **Epidémiologie** : étude des différents facteurs participant au déclenchement et à l'évolution d'une maladie.
- **Etiologie** : étude des causes des maladies.

* voir lexique



- **Hyperesthésie** : exagération de la perception des sensations sensorielles (visuelles, auditives...) et douloureuses.
- **Incubation** : intervalle de temps entre l'entrée de l'agent pathogène dans l'organisme et l'apparition des signes cliniques.
- **Pathogénie** : étude des mécanismes entraînant la genèse et l'évolution d'une maladie.
- **Strabisme** : défaut de parallélisme des axes visuels.
- **Zoonose** : affection transmissible de l'animal à l'Homme et inversement.

Fiche technique réalisée à l'occasion de la rencontre Eleveurs félins / Merial octobre 2012

* voir lexique

